

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### FORMULE AVENIR GUIDÉ (Dans le contrat Vers l'Avenir)

Assuré par la société Predica sise 16-18, boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, <https://www.predica.com/priips/credit-agricole>. Predica est membre du groupe Crédit Agricoles Assurances. Appelez le 01 57 72 30 00 pour de plus amples informations ou contactez votre conseiller si vous êtes déjà client de Crédit Agricole.

Predica est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Date de révision du document d'information clés : 02/12/2024.

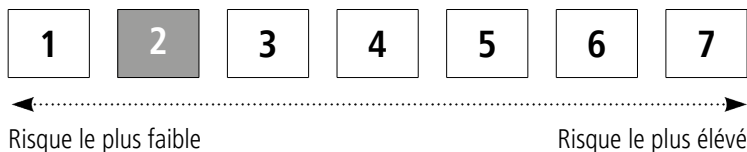
**Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type	La Formule correspond à une répartition imposée lors de l'investissement entre le support en euros du contrat et le support en unité de compte Amundi Valeurs Durables. Les informations relatives à ces deux supports sont disponibles sur le site internet <a href="https://www.predica.com/priips/credit-agricole">https://www.predica.com/priips/credit-agricole</a> .
Objectifs	<p>L'objectif de cette formule est de bénéficier de la performance d'une combinaison prudente entre le support en euros du contrat et le support en unité de compte Amundi Valeurs Durables. Les versements (initial, libres et réguliers) sont répartis selon cette formule :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % sur le support en euros. Ce support est géré par Predica. Il investit dans des supports d'obligations, actions, prêts, immobiliers et trésorerie et principalement dans des actifs peu risqués. Les résultats de ce support sont arrêtés pour chaque exercice civil. Le support en euros prévoit une distribution de la participation aux bénéfices déterminée globalement au 31 décembre de chaque année. Elle sera affectée à la rémunération immédiate des contrats et à la provision pour participation aux bénéfices qui sera distribuée ultérieurement.</li> <li>• 20 % sur le support en unités de compte Amundi Valeurs Durables (code ISIN FR0000991424). Amundi valeurs durables est un OPCVM géré par Amundi, qui investit dans des actions de sociétés européennes (Suisse et Norvège inclus) dont l'activité est liée au développement des technologies « vertes » (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets...) et toute autre activité ayant un impact positif sur l'environnement. L'exposition cible aux marchés des actions du fonds sera comprise entre 75 % et 120 %. S'agissant d'un support en unités de compte, sa valeur dépend de la fluctuation des marchés financiers.</li> </ul> <p>Les documents d'information spécifiques à chaque support sont disponibles sur le site <a href="https://www.predica.com/priips/credit-agricole">https://www.predica.com/priips/credit-agricole</a></p>
Investisseurs de détail visés	Cette formule est destinée à des investisseurs mineurs souhaitant constituer un capital, avec un niveau de risque faible.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTEUR ?

### INDICATEUR DE RISQUE



**▲ L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.**

► L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cette formule enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé cette formule dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de la formule « Avenir Guidé » se situent à un niveau faible. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si Predica n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

### SCÉNARIO DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 930 €	8 780 €
	Rendement annuel moyen	-10,68%	-2,57%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 540 €	9 800 €
	Rendement annuel moyen	-4,58%	-0,41%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 090 €	10 480 €
	Rendement annuel moyen	0,86%	0,95%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 780 €	12 910 €
	Rendement annuel moyen	7,80%	5,24%

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts des supports euros et Amundi Valeurs Durables mais pas les frais du contrat d'assurance-vie ni nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### QUE SE PASSE-T-IL SI PREDICA N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Si nous ne sommes pas capables de payer ce que nous vous devons, vous êtes couverts par un dispositif national de garantie, le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). La garantie procurée par ce fonds est limitée, au global, pour l'ensemble des contrats d'assurance et de capitalisation d'un même assuré à 70 000 € pour toute garantie en capital et 90 000 € pour des rentes d'assurance-vie, d'incapacité ou d'invalidité.

### QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend cette formule ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,00%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 € sont investis.

INVESTISSEMENT DE 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	<b>58 €</b>	<b>311 €</b>
Incidence des coûts annuels (*)	<b>0,58%</b>	<b>0,61% chaque année</b>

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,56% avant déduction des coûts et de 0,95% après cette déduction.

### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	<b>0,00%</b>
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie.	<b>0,00%</b>
Coûts récurrents prélevés chaque année		Si vous sortez après 5 ans
<b>Frais de gestion et autres frais d'exploitation</b>	0,58% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	<b>0,58%</b>
<b>Coûts de transaction</b>	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<b>0,02%</b>
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		Si vous sortez après 5 ans
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	<b>0,00%</b>

Les coûts indiqués dans le présent document ne comprennent pas les coûts du contrat d'assurance vie.

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS

Votre investissement sur cette formule est effectué dans le cadre de votre adhésion au contrat d'assurance-vie. Vous pouvez désinvestir de cette formule soit par rachat partiel ou total de votre adhésion, soit par arbitrage depuis cette formule vers un ou plusieurs autres supports du contrat d'assurance, selon les modalités indiquées dans la notice d'information du contrat.

### COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute précision ou pour toute réclamation concernant cette formule au sein de votre adhésion, nous vous remercions de vous adresser en priorité à votre conseiller. En cas d'insatisfaction ou de désaccord, vous pourrez adresser votre dossier à : Predica - Service Clients - 75724 Paris Cedex 15. En cas de réclamation et si la réponse écrite apportée par Predica ne semble pas satisfaisante, vous pourrez recourir gratuitement à une procédure de médiation en vous adressant au Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site internet : <https://www.mediation-assurance.org>. Toutefois cette procédure n'est possible que si aucune action judiciaire n'a été engagée.

Les conditions du recours à la Médiation de l'Assurance sont disponibles sur le site : <https://www.mediation-assurance.org> ou sur demande faite au Médiateur. Ces démarches sont gratuites et n'impliquent pas renonciation à tout autre recours légal.

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations complémentaires sur le contrat d'assurance vie au sein duquel est proposée cette orientation de gestion, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans le présent document, sont présentées dans le document d'information clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou votre courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à ses obligations légales.

En application des dispositions du code des assurances :

- La notice d'information détaillant l'ensemble des garanties, supports et formules proposés par le contrat vous est communiquée préalablement à votre adhésion au contrat.
- Chaque année vous recevrez un relevé de situation de votre contrat d'assurance précisant notamment la répartition de la valeur de rachat entre les supports choisis et l'évolution annuelle de ces supports.

**Vers l'Avenir est un contrat assuré par Predica, filiale d'assurance-vie de Crédit Agricole Assurances.**